

**LYSOGENE**

Société anonyme au capital de 4.066.534,20 euros

Siège social : 18-20 rue Jacques Dulud

92200 Neuilly-sur-Seine

512 428 350 RCS Nanterre

(la « **Société** »)

**RAPPORT COMPLEMENTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE  
DU 26 JUIN 2019**

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire et extraordinaire conformément à la loi et aux statuts de votre Société, et vous demandons également de vous prononcer sur la résolution suivante à caractère ordinaire :

- Ratification de la cooptation de Monsieur Mathieu Simon en qualité d'administrateur (28<sup>ème</sup> résolution)

Cette résolution est intercalée avant la dernière résolution « Pouvoirs pour les formalités légales » qui devient par conséquent la 29<sup>ème</sup> résolution.

Le présent rapport a pour objet de vous exposer les motifs de cette résolution soumise à votre approbation lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire devant se réunir le 26 juin 2019.

Le Conseil d'administration lors de sa séance du 20 mai 2019 a nommé Monsieur Mathieu Simon, à titre provisoire, en qualité d'administrateur en remplacement de Madame Rafaele Tordjman, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière.

Il vous est proposé de :

- Ratifier conformément aux dispositions de l'article L. 225-24 du Code de commerce la nomination de Monsieur Mathieu Simon en qualité d'administrateur dans les conditions susmentionnées, et,
- Décider que Monsieur Mathieu Simon exercera ses fonctions jusqu'au terme du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Le Conseil d'administration vous invite à adopter cette résolution qu'il soumet à votre vote.